

Séance  
ordinaire du 2  
octobre 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À  
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE À  
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire,  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soient mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

23.10.482

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le greffier adjoint rédige le procès-verbal.

23.10.483

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 et 18 septembre 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↳ Comptes réguliers : 327 924.42\$
  - ↳ Comptes préautorisés : 1 255 671.80\$

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5. Autorisation de prolongation du délai de construction à monsieur Félix Sirois.

**FINANCES**

6. Adoption du règlement 2023-1501 modifiant le règlement 2009-1222 et abrogeant le règlement 2016-1346 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.
7. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce— ressource en urbanisme.
8. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource en urbanisme.
9. Autorisation de versement d'un don.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Ratification d'embauche d'une surveillante de gymnase.
11. Autorisation d'octroi d'un poste d'opérateur 1 - permanent saisonnier hiver.
12. Autorisation d'octroi d'un poste d'opérateur 2 – permanent saisonnier hiver.
13. Autorisation de stage en horticulture.

## LOISIRS

14. Autorisation de signature de l'entente de concession du restaurant de l'Amphithéâtre Desjardins pour l'année 2023-2024.
15. Autorisation d'achat de mobilier urbain pour le parc du ruisseau Lebrun.
16. Autorisation de prêt de matériel à l'église Notre-Dame-de-Lourdes.
17. Autorisation au service des loisirs pour l'organisation d'une parade pour la fête de l'Halloween.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Autorisation d'inscription à la formation en désincarcération pour le service incendie.
19. Autorisation d'achat d'une formation en sécurité des intervenants lors d'interventions impliquant des véhicules électriques, hybrides et à piles combustibles.

## TRAVAUX PUBLICS

20. Autorisation de nomination au comité d'embellissement de la Ville de Mont-Joli.
21. Autorisation de renouvellement de l'adhésion au programme de classification horticole des Fleurons du Québec.

## URBANISME

22. Avis de motion d'un règlement concernant les commerces à caractère érotique, sexuel ou avec nudité.
23. Affaires nouvelles.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

**23.10.484**

### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 5 ET 18 SEPTEMBRE 2023

**CONSIDÉRANT** QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 5 et 18 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 5 septembre 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal du lundi 18 septembre 2023 à 20h en sa forme et teneur.

**23.10.485**

### ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli d'une somme de 327 924.42\$ ;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés d'une somme de 1 255 671.80 \$.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 23.10.486 **AUTORISATION DE PROLONGATION DU DÉLAI DE CONSTRUCTION À MONSIEUR FÉLIX SIROIS**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sirois est propriétaire du lot 6 449 190;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Sirois a fait la demande auprès du conseil municipal pour un délai supplémentaire pour la construction de sa résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est favorable à cette demande;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une prolongation à monsieur Sirois jusqu'au 20 septembre 2024.

## FINANCES

### 23.10.487 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1501 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1222 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2016-1346 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit apporter des modifications au règlement 2009-1222 suite à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 le 28 septembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption dudit règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et du dépôt d'un projet de règlement;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2023-1501 modifiant le règlement 2009-1222 et abrogeant le règlement 2016-1346 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

### 23.10.488 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE-RESSOURCE EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce se sont entendues sur le partage d'un (e) inspecteur (trice) en urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette ressource veillera à répondre aux besoins des deux municipalités en d'inspection, d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 569 et suivant du Code municipal et 468 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes permettent aux municipalités de conclure une entente intermunicipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Luce désirent se prévaloir du Volet 4 — Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité afin d'obtenir les fonds pour cette ressource;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente de coopération intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Luce.

*Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.*

### 21.10.489 **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce et la Ville de Mont-Joli désirent présenter un projet pour le partage d'un (e) inspecteur (trice) en urbanisme dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet pour le partage d'un (e) technicien (ne) en urbanisme et en assumer une partie des coûts;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet.

**23.10.490**

#### AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant:

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
Maison des familles	Programme « <i>À la découverte</i> » Pour les enfants 3 à 5 ans	accès gratuit aux différentes Installations du service des loisirs pour une valeur de 225\$
Club des 50 ans et plus de Mont-Joli	Vin d'honneur	200\$

#### GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**23.10.491**

#### RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE DE GYMNASE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Marie-Pier Bélanger-Dion à titre de surveillante de Gymnase. Madame Bélanger-Dion sera assujettie aux conditions de travail de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et a débuté son emploi le 25 septembre dernier.

**23.10.492**

#### AUTORISATION D'OCTROI D'UN POSTE D'OPÉRATEUR 1 - PERMANENT SAISONNIER HIVER

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil octroie le poste d'opérateur 1 – permanent saisonnier hiver à monsieur Jean-Pierre Sergerie.

Compte tenu du fait que monsieur Sergerie occupe cette fonction comme employé saisonnier depuis quelques années, l'employeur considère que sa période d'essai est réussie comme il est prévu à l'article 21.03 de la convention collective.

**23.10.493**

#### AUTORISATION D'OCTROI D'UN POSTE D'OPÉRATEUR 2 – PERMANENT SAISONNIER HIVER

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil octroie le poste d'opérateur 2 – permanent saisonnier hiver à monsieur Raynald Langlois.

Compte tenu du fait que monsieur Langlois occupe cette fonction comme employé temporaire depuis quelques années, l'employeur considère que sa période d'essai est réussie comme il est prévu à l'article 21.03 de la convention collective.

**23.10.494                    **AUTORISATION DE STAGE EN HORTICULTURE****

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise 5 étudiants en horticulture à faire un stage de formation non rémunéré les 2 et 3 octobre prochain. De plus, il est possible qu'il y ait une prolongation de stage pour l'un des étudiants pour quelques jours supplémentaires.

**LOISIRS**

**23.10.495                    **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONCESSION DU RESTAURANT DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS POUR L'ANNÉE 2023-2024****

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente de concession du restaurant de l'Amphithéâtre Desjardins pour l'année 2023-2024.

*Le conseil a pris connaissance du protocole et l'approuve tel que soumis.*

**23.10.496                    **AUTORISATION D'ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE PARC DU RUISSEAU LEBRUN****

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de mobilier urbain pour le parc du ruisseau Lebrun de la compagnie AtlasBarz, et ce, au montant de 30 627.28\$ plus les taxes. Cet achat est financé par la subvention reçue du programme PRIMA.

**23.10.497                    **AUTORISATION DE PRÊT DE MATÉRIEL À L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LOURDES****

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt de deux BBQ et d'un gazebo à l'Église Notre-Dame-de-Lourdes pour une activité bénéfice qui aura lieu le 8 octobre prochain.

**23.10.498                    **AUTORISATION AU SERVICE DES LOISIRS POUR L'ORGANISATION D'UNE PARADE POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN****

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault résolu à l'unanimité d'autoriser le service des loisirs à organiser une parade pour la fête de l'Halloween, le 28 octobre prochain.

À cette occasion, un service de chocolat chaud sera offert ainsi qu'un spectacle de magie sur la scène extérieure du Château Landry.

Le parcours de la parade est à déterminer et le service des loisirs s'assurera du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le ministère des Transports du Québec (MTQ), le service ambulancier de même que le service de sécurité incendie.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**23.10.499                    **AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION POUR LE SERVICE INCENDIE****

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de cinq pompiers, soient messieurs Yann Desgroseillers, Mathieu Caron, Mathieu Dutil, Cédric Tremblay et Francis Beaulieu à la formation en désincarcération qui débutera le 15 octobre prochain.

Cette formation est prévue au budget 2023 et est admissible au volet 3 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

23.10.500

**AUTORISATION D'ACHAT D'UNE FORMATION EN SÉCURITÉ DES INTERVENANTS LORS D'INTERVENTIONS IMPLIQUANT DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES, HYBRIDES ET À PILES COMBUSTIBLES**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de la formation en sécurité des intervenants lors d'interventions impliquant des véhicules électriques, hybrides et à piles combustibles, et ce , au coût de 7 436.25\$. Cette formation est admissible au volet 3 du programme d'aide financière à la formation des services incendie du ministère de la Sécurité publique.

**TRAVAUX PUBLICS**

23.10.501

**AUTORISATION DE NOMINATION AU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la nomination des personnes suivantes à siéger au comité d'embellissement :

Mesdames :

- Christine Rioux-Ross
- Francine Michaud

Messieurs :

- Alain Thibault
- Mario Dionne
- Léo aron
- Gaétan Dubé
- Julien Cimon
- Claude Fortin
- Philippe Marin

23.10.502

**AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PROGRAMME DE CLASSIFICATION HORTICOLE DES FLEURONS DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour les années 2024 à 2026, et ce, au coût de 2 569\$.

**URBANISME**

23.10.503

**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES COMMERCES À CARACTÈRE ÉROTIQUE, SEXUEL OU AVEC NUDITÉ**

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant les commerces à caractère érotique, sexuel ou avec nudité.

**AFFAIRES NOUVELLES**

23.10.504

**MESSAGE DE SYMPATHIES À LA FAMILLE DE MONSIEUR ACHILLE DARAÎCHE**

Le conseil municipal, la direction et le personnel de la Ville de Mont-Joli se joignent à moi pour offrir nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Achille Deraîche, décédé le 23 septembre dernier. M. Deraîche a été à l'emploi de la Ville de Mont-Joli de 1982 à 2002. Au moment de sa retraite, il occupait le poste de directeur du Service des travaux publics. Nous sympathisons avec la famille de M. Deraîche en cette période de deuil.

**23.10.505**

**DEMANDE D'UN MORATOIRE SUR LE REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL ENVISAGÉ PAR LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC**

Considérant le redécoupage projeté par la Commission de la représentation électorale du Québec, qui ferait perdre une circonscription à la Gaspésie;

Considérant que la MRC de la Haute-Gaspésie joindrait la circonscription de Matane-Matapédia, au Bas-Saint-Laurent et que les circonscriptions gaspésiennes de Gaspé et de Bonaventure fusionneraient pour devenir Gaspé-Bonaventure;

Considérant qu'avec ce redécoupage la MRC de La Mitis serait scindée en deux circonscriptions électorales, Rimouski et Matane-Matapédia, ce qui va à l'encontre de leur communauté d'intérêts;

Considérant qu'avec ce redécoupage, la taille de la circonscription de Matane-Matapédia deviendrait démesurée et rendrait la tâche de l'élu impossible à remplir adéquatement, ce qui au bout du compte pénaliserait les citoyens;

Considérant que l'Assemblée nationale a le pouvoir d'abroger la loi électorale qui sert de base aux travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec;

Considérant que les derniers amendements adoptés pour modifier cette loi remontent à 2013 et que depuis bien des réalités ont changé, sur le plan démographique, notamment ;

Considérant que les changements projetés doivent prendre en compte d'autres critères que le nombre d'électeurs;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande un moratoire au gouvernement du Québec afin d'identifier des solutions qui n'affaiblissent pas le poids politique de notre région.

**23.10.506**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**23.10.507**

**CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy  
Maire

Kathleen Bossé  
Greffière